



La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

n°242

Août 2016

N°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

Dispensé de timbrage

LONS C.T.C

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Notre système scolaire est classé
35^{ème} sur 37 selon l'observa-

toire des inégalités. La faute au burkini ?

Nous savons que la politique scolaire du gouvernement s'articule avec l'ensemble des logiques d'austérité et que la priorité annoncée à l'éducation est une priorité médiatique.

Nous sommes et continuerons à être porteurs d'une idée de l'Ecole au service des élèves qui doit offrir à chacun et à chacune la voie de son émancipation individuelle et de l'émancipation collective pour comprendre le monde, accepter l'altérité et rejeter toutes les discriminations.

Temps de travail, rythmes scolaires, salaires, statuts, inclusion, formation syndicale, collectifs de travail, tous capables, éducation prioritaire, école rurale, formation, RASED...

Nous nous souhaitons à tous une année revendicative, égalitaire, indépendante, impertinente, idéaliste et combative!

Séverine Duparet pour le conseil syndical

Sommaire :

Page 1 : édit

Pages 2 à 3 : les nouveautés de la rentrée

Page 4 : Grève le 15 septembre : abrogation de la loi Travail

Encarts : consignes syndicales, la rentrée des enseignants, bulletin de syndicalisation

Édito

Rien ne nous sera épargné si nous ne luttons pas !

Les principaux candidats, déclarés ou non, à la présidentielle, sont en pleine concurrence. C'est à qui promettra plus de sécurité, plus de "lutte contre le terrorisme".

Comme l'attentat de Nice ne permettait pas la surenchère jusqu'en septembre, le burkini et les mesures de sécurité dans les écoles ont pris la suite ! Faire feu de tout bois pour tirer parti des peurs, approfondir les divisions dans la population, attiser la haine.

Pendant ce temps, le chômage continue de sévir, l'état d'urgence est maintenu, la loi travail veut augmenter encore la précarité sans créer un emploi de plus. La pauvreté augmente et, alors qu'on célèbre l'anniversaire de l'institution des congés payés, bien des familles n'ont même pas de quoi se payer quelques jours de vacances. Les hôpitaux, les écoles, les services publics vont mal parce que l'État consacre son argent non seulement à mener des guerres sans issue, mais à subventionner les profits patronaux à coups de dizaines de milliards.

15/09 : Grève interprofessionnelle pour l'abrogation de la loi travail

Dole 10H30 Place de la sous-préfecture

St Claude : 10H30 place de la sous-préfecture

Lons : 15 h place de la Liberté

La précarité sociale devient le 21^e critère de discrimination

Le Sénat a adopté une proposition de loi *"visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale"*. Le texte introduit dans la loi un nouveau critère prohibé de discrimination : *"la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue"*. La « précarité sociale » devient ainsi le 21^e critère de discrimination inscrit dans le code pénal. Au même titre que le racisme ou les LGBTphobies, le mauvais traitement des pauvres est passible de trois ans de prison et de 45 000 € d'amende. A titre d'exemple, la justice pourrait être saisie en cas de refus de cantine pour un enfant de chômeuse/chômeur au motif que ses parents ont le temps de le faire manger à la maison. L'adoption de la loi est une première étape, à présent ce sont les mentalités qui doivent changer. Dans un communiqué commun une vingtaine d'organisations, dont la FSU, relèvent que *"le combat n'est pas fini. Il faut maintenant dénoncer ces situations, œuvrer auprès de l'opinion publique pour que chacun prenne conscience que cette discrimination est aussi inacceptable que toute autre discrimination"*.

Annick Fromont

Travailler autrement demande du temps

Nous partageons l'idée que l'éducation prioritaire serait une sorte de laboratoire d'expériences et d'idées pour réduire les effets des inégalités sociales et mieux faire réussir les élèves des milieux les plus éloignés de la culture scolaire.

Travailler autrement en favorisant la réflexion et l'action collective est rendu possible avec l'allègement de service de 9 journées en REP+, que le SNUipp FSU a obtenu dans le 1er degré grâce à des interventions répétées. Cette disposition constitue un levier puissant pour assurer des temps de concertation qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur donner le pouvoir d'agir. En effet, le temps est nécessaire pour travailler les contenus, pour faire évoluer ses pratiques professionnelles et avoir une réflexion collective sur les élèves. Et puis de nouvelles missions incombent aux enseignants, avec par exemple un accent mis sur la nécessaire relation aux familles, sur le lien avec le collège notamment dans le cadre du nouveau cycle 3, sur le travail en équipe pluri professionnelles... Les mises en œuvre des dispositifs « moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classes », là où ils se développent, sont également chronophages.

Les 108 heures ne sont pas extensibles à l'infini. Ce sont des professeurs des écoles « en plus » qui permettent d'assurer cet allègement en REP+. Il est nécessaire de généraliser cette mesure à toutes les écoles pour répondre partout aux évolutions du métier et donner le temps aux équipes et aux enseignants de bien travailler.

Face aux discours réactionnaires, réaffirmer notre projet pour l'école !

Le 14 avril, M. Maréchal Le Pen déclarait : « L'école est au cœur de nos préoccupations pour 2017 ». Le FN entend poursuivre sa conquête de l'électorat enseignant.

Opposés à la démocratisation scolaire, ces discours fustigent « l'égalitarisme » et prônent un système basé sur le mérite, l'inégalité des intelligences, la sélection (et donc le tri social). Ils déplorent la prétendue « baisse du niveau », et discréditent la pédagogie. Ils sont repris largement... au mépris des résultats scientifiques de la recherche ! Ils peuvent rencontrer un certain écho chez les enseignant-es, car ils surfent sur des difficultés qui sont réelles.

Le SNUipp-FSU prend en compte ces difficultés professionnelles au quotidien. Il critique aussi le système scolaire actuel. Mais c'est parce qu'il porte l'ambition d'une vraie démocratisation, pour la réussite de chaque élève, quelle que soit sa classe sociale, son sexe, son origine.

Notre « tous et toutes capables » passe par des pratiques pédagogiques égalitaires, démocratiques, émancipatrices. Face à ce chant des sirènes réactionnaire, le SNUipp-FSU réaffirme son projet pour l'école publique: il n'est pas compatible avec celui de l'extrême droite !

Séverine Duparet



Rythmes scolaires : trois ans après, les rapports confirment les analyses du terrain .

La réforme des rythmes est la première mesure de la refondation. On sait les inégalités territoriales, la pénibilité accrue pour les personnels, l'externalisation de certaines missions éducatives qu'elle a engendrées. On sait la Désorganisation des enseignements avec un poids accru des disciplines dites fondamentales le matin au détriment de l'EPS, des sciences ou encore des arts, les difficultés en maternelle avec notamment la question de la sieste et celle de l'absentéisme. Le MEN ayant freiné la publication de rapports plus que sceptiques... Il faudra encore attendre 2017 et les études entreprises par la Degesco pour évaluer l'incidence de la réforme sur la réussite des élèves.



Le SNUipp-FSU exige l'abandon de la réforme et l'écriture d'un nouveau décret en y associant tous les professionnels concernés et en s'appuyant sur les expérimentations et recherches. Sans compter que mieux apprendre n'est pas qu'une affaire de rythmes. Loin de là. Le ministère doit se consacrer prioritairement aux dimensions pédagogiques de la réussite scolaire. Cela implique, entre autres, **de faire baisser le nombre d'élèves par classes, d'amplifier le dispositif « plus de maîtres que de classes », de recréer des postes RASED et de proposer aux enseignants une formation continue, aujourd'hui toujours en friche.**

Travailler autrement avec plus de maîtres que de classes

Le PDMQDC permet un travail collectif dans les écoles où il est implanté, avec la nécessité de « faire équipe » en se remettant à parler métier, et en se constituant un lexique commun.

L'institut français de l'Éducation (ifé) souligne que « PDMQDC permet de mieux comprendre ce que les élèves ne comprennent pas, d'approfondir et d'aiguiser le regard porté par les enseignants sur les difficultés scolaires des élèves et de réduire les attributions externes aux difficultés d'apprentissage. » *

Il s'agit de préparer conjointement, d'évaluer ensemble, d'ajuster en croisant les regards sur les élèves, en recherchant et construisant ensemble les modalités pédagogiques les plus efficaces, pour que cesse la fatalité de l'échec scolaire. L'équipe peut vraiment entrer dans des questions de métier et travailler des dimensions objectives. On voit les enseignants s'autoriser des pratiques nouvelles parce qu'ils sont deux dans la classe. Ils font preuve de créativité pour concevoir l'organisation, le contenu, les modalités, dès lors bien sûr que l'institution leur laisse les marges de manœuvre nécessaires. Ils ne se retrouvent plus seuls face aux difficultés du métier.

Sur les 7000 postes prévus par le gouvernement pour ce dispositif, 2402 ont été créés à ce jour.. **C'est insuffisant car chaque école devrait en bénéficier. Et pour que ce dispositif permette de changer l'école il faut qu'il soit assorti de temps, de formation et d'accompagnement. PDMQDC est un levier pour transformer le métier, pour travailler autrement et mieux, il doit être véritablement abondé !**

Transformer l'école, c'est changer de paradigme, c'est ne plus se laisser imposer une norme scolaire avec comme seule référence les enfants issus des classes économiquement ou culturellement favorisées. Transformer l'école c'est prendre au sérieux le rapport aux savoirs des enfants des classes populaires, c'est prendre au sérieux leur réussite scolaire. C'est ne pas accepter le recours à d'hypothétiques talents, chez les élèves comme chez les enseignant-es pour justifier les inégalités, c'est se donner les moyens d'enseigner et d'apprendre autrement.

Il n'y aura pas de rupture avec les politiques éducatives précédentes tant que le tous et toutes capables pour les élèves ne se concrétisera pas en un tous et toutes éduqué-es, émancipé-es et libres de faire des choix qu'ils soient personnels, professionnels ou citoyens.

Il n'y aura pas rupture pour le travail enseignant tant que le dispositif « plus de maîtres que de classes » ne sera pas celui du SNUipp. C'est-à-dire, un maître de plus dans chaque école de 3 classes pour permettre de nouvelles organisations pédagogiques et que le temps de l'élève soit décroché du temps enseignant permettant aux élèves de retrouver 27h de classe par semaine et de diminuer le temps de travail à 18+3 en passant par 21+3.

Mallorie Cousson

Scolarisation des moins de trois ans

Le ministère a invité les parents, via son site, à inscrire leurs enfants pour profiter des places disponibles dans les écoles maternelles à la rentrée 2016, et ce, sans tenir compte des conditions d'accueil. Ce qui risque de mettre nombre d'écoles en difficulté, en termes d'effectifs notamment.

Cela ressemble à une course aux chiffres pour afficher vaille que vaille une hausse des moins de 3 ans à l'école ! La scolarisation d'enfants de moins de 3 ans nécessite les conditions exigeantes. Nous avons rappelé au Ministère ses engagements et lui demandons de ne pas sacrifier la qualité de la scolarisation des tout-petits pour afficher du quantitatif !

UEMA

Dans le cadre du plan autisme 2013-2017, 60 unités d'enseignement en maternelle (UEMA) ont été ouvertes depuis 2014 pour les enfants autistes. 50 nouvelles UEMA doivent être créées à la rentrée 2016, dont la nôtre, portant le total à 110. Un nouveau cahier des charges devrait être publié d'ici la fin de l'année 2016, apportant des précisions sur le diagnostic, l'âge des élèves, leur inscription au sein de l'école, les responsabilités du directeur de l'ESMS, le rôle du psychologue et de l'enseignant qui pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA, la guidance parentale, la supervision, le suivi médical et l'évaluation des enfants. Si certaines propositions répondent aux demandes des enseignants, rien n'est précisé pour l'instant sur la possibilité d'un temps de décharge ou de rémunération d'heures supplémentaires pour les heures de coordination, de concertation, de rencontres avec les parents et les professionnels, qui sont très importantes. Le SNUipp-FSU est largement intervenu sur cette charge de travail qui permettrait peut-être, si elle était reconnue, de rendre ces postes plus attractifs.

Erwan Vie

ÉREA

Les ÉREA sont menacés et tout particulièrement ce qui fait son fondement : l'internat éducatif. Des postes de professeurs des écoles éducateurs sont supprimés dans les ÉREA et remplacés par des AED (Assistants d'Education). Cette situation n'est pas une simple économie budgétaire de plus. Elle contribue à déstabiliser l'action éducative au sein de l'éducation nationale, celle qui considère l'élève dans sa globalité et qui agit avec une équipe pluridisciplinaire formée.

Pourtant, les ÉREA ont montré, quand ils en avaient les moyens, toute leur efficacité dans la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire, en agissant sur le cadre éducatif, sur le lien entre école et règle de vie, entre accueil, surveillance et activités culturelles exigeantes.

À la rentrée, ce sont plus d'une soixantaine de postes supprimés sur la moitié des ÉREA du pays, alors même que les négociations sur l'écriture d'une nouvelle circulaire débiteront à la rentrée. Les décisions unilatérales de fermetures de postes prises par certaines recteurs-trices et/ou de DASEN sont inacceptables.

Le SNUipp-FSU, après une journée d'étude en mai dernier, a appelé en intersyndicale à une grève et à un rassemblement à Paris en juin qui a réuni plus de 200 collègues. Cette action a permis la relance des groupes de travail pour la réécriture de la circulaire. Le SNUipp-FSU s'engage dès la rentrée à porter la revendication d'un internat éducatif de qualité avec des personnels titulaires formés-es. Il y a urgence à ne pas faire peser les restrictions budgétaires sur les populations les plus fragiles de notre système éducatif. Le ministère doit s'engager dans la formation des personnels et dans la stabilisation des PE éducateurs-trices dans les ÉREA ; Le SNUipp-FSU reste mobilisé avec les personnels dès la rentrée pour obtenir l'arrêt des suppressions des postes et obtenir dans la réécriture de la circulaire la redéfinition des missions éducatives au sein des ÉREA pour garantir une qualité d'accueil des élèves en grande difficulté scolaire, ainsi que la redéfinition des ORS des personnels.

Nathalie Pszola



Rentrée : ce qui attend l'école et les personnels enseignants

Tour d'horizon des principales nouvelles mesures de la rentrée 2016

Du côté de l'école :

Nouveaux programmes en élémentaire et collège	Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3 pour le primaire entrent en vigueur dans tous les niveaux. Pour le SNUipp-FSU, si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire, notamment au cycle 3. Un dossier complet à lire dans le Fenêtres sur Cours 426. La mise à disposition d'une version papier de cet outil de travail n'est toujours pas prévue : le syndicat continue d'appeler les équipes d'écoles à la demander à la ministre .
Mise en place des nouveaux cycles	Les quatre cycles d'apprentissage se mettent en place : Cycle 1 : De la PS à la GS / Cycle 2 : Du CP au CE2 / Cycle 3 : du CM1 à la 6 ^{ème} / Cycle 4 : de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} . Le SNUipp-FSU est favorable à la nouvelle définition des cycles 1 et 2, conçue comme une « stabilisation des apprentissages sur trois années ». En revanche les conditions d'une bonne organisation au sein du cycle 3, qui inclut la sixième, ne sont pas remplies. Les moyens nécessaires (temps de concertation supplémentaire, frais de déplacement) au travail commun entre les PE et les professeurs de collège ne sont pas prévus. Le SNUipp-FSU demande que les programmes de C3 différencient ce qui doit être enseigné en CM1/
Nouveaux horaires ... ça ne rentre pas !	Pour permettre la mise en place de l'EMC (Éducation morale et civique), le ministère a diminué les horaires en arts ou en sciences (moins 9h par an en arts au C2, moins 6h par an en arts et moins 6 h par an en sciences au C3). Le SNUipp-FSU est opposé à cette réduction horaire. Il craint un programme intenable contraignant les enseignants des écoles à faire des choix, chacun dans leur coin, créant des inégalités entre les élèves.
Nouveaux outils de suivi et d'évaluation des élèves en maternelle	Deux outils sont mis en place pour rendre compte des acquis des élèves dans le cadre d'une évaluation dite positive : un carnet de suivi des apprentissages, dont le format est laissé à l'appréciation des équipes et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin du cycle 1, qui fait l'objet d'un modèle national. Des documents sont mis à disposition sur Éduscol . Certains IEN ont déjà proposé qu'un document unique soit élaboré et généralisé au niveau d'une circonscription ou d'un département. Cette démarche est contraire à l'esprit des textes qui réaffirment que l'évaluation doit être conduite au plus près de l'élève et sur des activités ordinaires de la classe. Nous rappelons donc qu'il s'agit là d'une possibilité à laquelle les enseignants ne souscriront que sur la base du volontariat et que chaque enseignant, en collaboration avec le conseil des maîtres, reste libre de la conception des outils.Élaborer les carnets de suivi ne s'impose pas et le SNUipp-FSU invite les enseignants à prendre le temps nécessaire sur celui des APC. Il est aussi indispensable que l'institution organise la formation continue des enseignants sur les nouvelles formes d'évaluation.
création du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN, du CP à la troisième)	En élémentaire, le LSUN remplace aussi bien le livret de compétences que tous les autres documents élaborés localement. Numérique, il sera utilisé jusqu'à la fin du collège et transmis aux familles plusieurs fois par an. Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié uniquement en fin de cycle. Les enseignants disposeront d'une banque d'outils d'évaluation disponible sur Eduscol. En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes. Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les garanties concernant la confidentialité des données de l'application soient apportées par le ministère. Au delà, il reste extrêmement critique et des interrogations persistent sur l'intérêt pédagogique de cette application et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle pourrait induire pour les enseignants.
Parcours d'éducation	Après le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) , entrent en vigueur cette année le parcours citoyen qui vise « à faire connaître aux élèves les valeurs de la république et les amener à devenir des citoyens responsables et libres, capables de jugement, d'argumentation... » et le parcours santé qui décrit concrètement les actions mises en œuvre qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves (visite médicale...), les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. Pour le SNUipp-FSU, à force de multiplier les parcours, les marges de manœuvre des équipes sont très réduites pour construire des projets qui correspondent aux besoins réels de leur école et de leurs élèves.
Mesures de sécurité renforcées dans les écoles suite aux attentats	Des mesures de sécurité s'appliqueront dès cette rentrée : connaissance et application du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation de trois exercices dont l'un sur un attentat-intrusion, mise à jour du répertoire des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs d'école avec test d'un envoi de SMS le jour de la rentrée, organisation de réunions d'information à destination des parents d'élèves, attention particulière aux abords des écoles ... Si pour le SNUipp-FSU, il faut veiller à la sécurité des élèves et des personnels, il souhaite que des mesures parfois illusoire ne viennent pas créer un climat anxiogène ou conduire les personnels à l'application de directives qui ne relèvent pas de leurs missions. Pour lui, les mesures et les exercices de mise en sécurité doivent être pensées par les équipes avec l'aide de spécialistes, en fonction des réalités locales.
Langues vivantes	A partir de cette rentrée, la 1 ^{ère} langue vivante (LV) sera enseignée dès le CP, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes pour l'ensemble des cycles. Plusieurs langues seront proposées, dès l'école primaire, en veillant à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves.
Enseignements en langue et culture	A partir du CE1 pour les élèves volontaires, « <i>quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ</i> ».

Du côté des enseignants :

Augmentation de salaires	Les discussions dans le cadre du protocole d'accord « <i>Parcours professionnels, carrières rémunérations</i> » (PPCR) aboutissent à une faible revalorisation des grilles de salaire des enseignants par étapes de 2017 à 2020, avec une première hausse de 6 à 11 points d'indice au 1er janvier 2017 et un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire à hauteur 4 points d'indice. Mais nous sommes loin du compte ! En effet, depuis 1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignants. Et de 2010 à 2016, le gel du point d'indice, conjugué à une hausse continue des cotisations retraite, a accentué cette baisse de pouvoir d'achat se traduisant par une perte de plus de 15%. La revalorisation du point d'indice reste insuffisante et ne couvre pas les pertes accumulées. Le SNUipp, avec la FSU, revendique un véritable plan de rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires.
ISAE	L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), versée aux enseignants des écoles exerçant dans le premier degré, passe de 400 à 1 200 € annuels brut, et sera dorénavant versée chaque mois (86,19 € net). Sa création et son augmentation sont le fruit de campagnes syndicales fortement suivies par les enseignants, dont la grève du 26 janvier à l'appel du SNUipp-FSU. Pour autant, des enseignants du premier degré sont encore exclus de cette revalorisation salariale (ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...). Le premier versement devrait se faire sur la paye d'octobre 2016 avec effet rétroactif depuis septembre.
PPCR	L'application du protocole d'accord PPCR " <i>Parcours professionnels, carrières rémunérations</i> " aux carrières enseignantes va : revaloriser les grilles de salaire (par étapes de 2017 à 2020), modifier le rythme de déroulement des carrières en instaurant un rythme presque unique et une automaticité de passage à la hors classe après un certain nombre d'années passées dans le 11e échelon de la classe normale et enfin, permettre la création d'un 3e grade auquel le SNUipp-FSU est opposé. Il s'agit de la classe exceptionnelle. Elle aussi, entrera en vigueur à la rentrée 2017. Le SNUipp-FSU s'est opposé à ce nouveau grade dès que le ministère l'a proposé durant les chantiers métiers en 2013. Ce grade n'est pas une fin de carrière pour tous les PE, mais bien un outil managérial récompensant quelques milliers d'enseignant-es exerçant des fonctions spécifiques et « choisis-es » par la hiérarchie. Donc clairement un outil de division de la profession. Au cours des dernières années, les différentes mobilisations des fonctionnaires ont permis l'ouverture de négociations sur une indispensable revalorisation des carrières. Pendant les discussions, la FSU a contribué à l'amélioration des mesures contenues dans PPCR. Cependant si l'application du protocole d'accord PPCR revalorisera globalement les carrières des points d'insatisfactions et des désaccords demeurent.
Direction et fonctionnement de l'école	Les écoles de 2 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois.
Décret ORS	Le décret relatif aux obligations de service des enseignants a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48 heures consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre cycles. Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108 heures pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret. Il appelle donc les enseignants, dans le cadre de la consigne nationale, à continuer d'utiliser librement les 108 h.

Et ce que nous voulons voir changer ...

Le niveau des salaires des enseignants des écoles, les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces...



Actualités éducation

Évaluation des enseignants : du nouveau ?

A priori, 2016 - 2017 sera la dernière année de fonctionnement de l'inspection sanctionnée par une note. Le ministère a ouvert des discussions sur une réforme de l'évaluation des enseignants pour la rentrée 2017.

Les mesures applicables à compter du 1er septembre 2017 seraient :

- des rendez-vous de carrière au nombre de 4 : au moment des passages aux 6ème et 8ème échelons de la classe normale, de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle,
- la mise en place d'un processus d'accompagnement continu, collectif et individuel, progressif et ajusté tout au long de la carrière et à visée formative.

Le ministère annonce le maintien d'une inspection en classe suivi d'un entretien. Il serait basé sur l'observation de la séance mais aussi sur un bilan professionnel renseigné au préalable par l'enseignant (sorte d'auto-évaluation). Seraient évoqués aussi lors de l'entretien les projets de carrière : mobilité professionnelle dans l'Éducation nationale ou ailleurs, formation...

Ce que porte le SNUipp-FSU pour transformer l'inspection

Pour le SNUipp-FSU, la forme actuelle de l'inspection, trop infantilisante, doit fortement évoluer. Il faut avant tout dissocier l'évaluation de l'avancement de carrière et de toutes les opérations administratives comme c'est le cas pour d'autres corps de fonctionnaires.

L'évaluation ne doit pas être liée aux résultats ni aux performances des élèves, ni s'appuyer sur les nouvelles politiques managériales de ces dernières années, renforçant les contrôles hiérarchiques, multipliant les tâches accessoires et chronophages, ou les injonctions contradictoires.

Pour le SNUipp-FSU, de nouvelles modalités d'inspection, objet d'un cadrage national, doivent contribuer à revaloriser l'identité professionnelle des enseignants et s'appuyer sur une relation de confiance et une reconnaissance de leur expertise.

A visée formative, l'évaluation des enseignant-es doit être un véritable moment d'accompagnement et de conseil dans les pratiques pédagogiques pour le développement professionnel, contribuant ainsi à une meilleure réussite des élèves. Elle peut conduire les enseignants à participer à des dispositifs de formation choisis librement et à recourir à l'accompagnement de formateurs. L'accompagnement des équipes des écoles sur la base du volontariat peut permettre de sortir de l'isolement et faciliter les échanges entre pairs.

Fabrice Billod Morel

Actualités départementales

CTSD : il se réunira le lundi 5 septembre à 9h pour les ajustements de rentrée. Envoyez-nous vos constats de rentrée pour que nous puissions défendre vos écoles et obtenir une ouverture de classe pour l'année 2016/2017.



CAPD : suite au CTSD, la CAPD nominations de rentrée se réunira le 5 septembre à 14H. Nous y veillerons à la stricte application des droits des personnels.

Appelez-nous ou envoyez un mail pour connaître vos affectations. Les commissaires paritaires sont à votre disposition pour tout renseignement.

Nouvelle organisation des circonscriptions : difficile de s'y retrouver alors quelques rappels !

La circonscription de Dole 3 a été supprimée puisque la carte scolaire (après avoir supprimé près de 200 écoles en 10 ans) finit inévitablement par supprimer AUSSI les inspections de circonscription...

La circonscription de Lons 1 devient Lons Nord avec quelques retraits d'écoles et l'IEN est M Roux

Lons 2 devient Lons Sud (avec Lons intra muros) et l'IEN est Mme Roux

Dole 1 devient Dole Nord (IEN: Mr Faivre) et Dole 2 devient Dole Sud (IEN Mme Kervella)

St Claude (IEN Mr Maucourant) et Champagnole (IEN Mr Ménigoz) ne bougent quasiment pas.

Mme Metivier prend le poste d'IA adjoint/ASH.



Le 15 septembre 2016

Grève interprofessionnelle pour l'abrogation de la loi travail

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires dénoncent la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie, pour faire passer la loi travail. C'est bien la preuve, si celle-ci était nécessaire, que ce texte de régression sociale reste minoritaire. Soutenues par une large majorité de la population, elles réaffirment leur opposition à cette loi et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es.

Les nombreux rassemblements et manifestations de ces derniers mois ont réunis plusieurs millions de participants alors que la répression policière a été sans précédent. Et comme si cela n'était pas suffisant, des préfets de police ont interdit ou encadré par des dispositifs disproportionnés plusieurs manifestations. Ce déni de démocratie n'est que le corollaire social de l'utilisation répétée du 49.3.

La détermination, malgré le passage en force à l'assemblée nationale, reste intacte et toute la période estivale a été l'occasion de la rappeler tous ensemble. Plus d'un million de votations citoyennes ont été signées pour signifier le rejet de cette loi.

Les sondages continuent à souligner l'opinion publique favorable à cette mobilisation qui oscille entre 60 et 70 %. Et ce, malgré de multiples tentatives de déminage d'un gouvernement qui n'a eu de cesse de vouloir criminaliser et décrédibiliser le mouvement.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires du Jura appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es à une journée nationale de grève le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi Travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Nous ne sommes ni fatigués ni résignés !

Rassemblements le 15 septembre

Dole 10H30 Place de la sous-préfecture

St Claude : 10H30 place de la sous-préfecture

Lons : 15 h place de la Liberté

SNUipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.
39008 Lons le Saunier Cedex
Tel : 03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21

Courriel : snu39@snuipp.fr Site internet : <http://39.snuipp.fr>



La Voix du Syndicat

Trimestriel - Directeur de publication :
D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude.
Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.